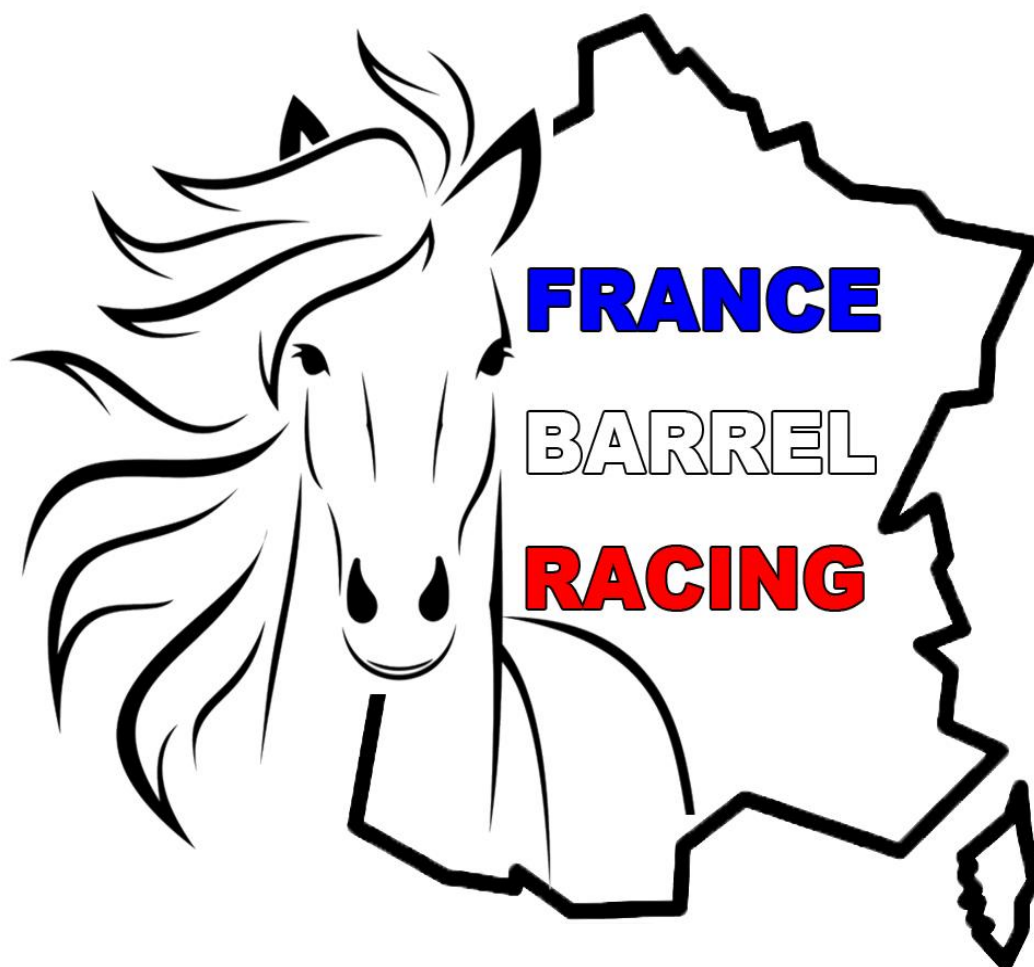



# REGLEMENT INTERIEUR



 France Barrel Racing

 [contact@francebarrelracing.fr](mailto:contact@francebarrelracing.fr)

France BARREL RACING  
19 rue de la Libération – 60134 Villers Saint Sépulcre  
06.45.41.69.93

## Table des matières

PREAMBULE.....	2
TITRE 1 – FORMALITES .....	2
Article 1.1 – ADHESION .....	2
Article 1.2 – MEMBRES.....	2
Article 1.3 – COTISATIONS.....	2
Article 1.4 – LICENCE FFE.....	3
Article 1.5 – DEMISSION / RADIATION .....	3
Article 1.6 – ASSURANCE .....	3
Article 1.7 – DROIT A L’IMAGE .....	4
Article 1.8 – PROTECTION DES DONNEES.....	4
Article 1.9 – ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR.....	4
TITRE 2 – LES EVENEMENTS .....	4
Article 2.1 – LES STAGES.....	4
Article 2.2 – LES CONCOURS.....	4
Article 2.3 – CATEGORIES .....	6
Article 2.4 – EPREUVES DE BARREL RACING ET POLE BENDING.....	6
Article 2.5 – CRUAUTE ET BIEN-ETRE ANIMAL .....	9
Article 2.6 – ANNULATION D’EVENEMENTS.....	9
Article 2.7 – PLAINTES .....	9
Article 2.8 – SANCTIONS.....	10
Article 2.9 – RESPONSABILITES.....	10
TITRE 3 – ANNEXES .....	11
Annexe 1 : Bulletin d’adhésion.....	11
Annexe 2 : Remise des prix.....	12
Annexe 3 : Pattern BARREL RACING .....	13
Annexe 4 : Pattern Pole Bending.....	15

## PREAMBULE

Le présent règlement est arrêté par le conseil d'administration en date du 15 septembre 2022. Il a pour but de compléter et/ou préciser des points non détaillés par les statuts de l'association France Barrel Racing. Il sera remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

## TITRE 1 – FORMALITES

### Article 1.1 – ADHESION

Toute nouvelle adhésion ou renouvellement d'adhésion est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Pour ce faire, un bulletin d'adhésion devra être complété par l'adhérent ou son représentant, transmis au bureau par mail et la cotisation annuelle devra être réglée par espèces, chèque ou virement bancaire.

Tout mineur doit fournir une autorisation parentale.

Le non-respect de cette obligation rendra impossible l'adhésion.

Elles sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et peuvent être prises à partir du 1<sup>er</sup> septembre N pour l'année N+1.

Tout renouvellement d'adhésion doit être effectué au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Passé ce délai, tout adhérent n'ayant pas renouvelé son adhésion par le paiement de sa cotisation annuelle sera considéré comme non adhérent.

### Article 1.2 – MEMBRES

- **Membres bienfaiteurs** : particuliers, partenaires et/ou sponsors qui versent un ou des don(s). Ils ne paient pas de cotisation n'ont pas le droit de vote en assemblée générale ;
- **Membres riders** : membres qui participent régulièrement aux activités organisées par France Barrel Racing. Ils payent une cotisation et ont le droit de vote en assemblée générale ;
- **Membres occasionnels (ou non adhérents)** : ils participent de façon ponctuelle aux activités organisées par France Barrel Racing. Ils ne paient pas de cotisation et n'ont pas le droit de vote en assemblée générale.

Les cavaliers non-membres de France Barrel Racing titulaire d'une licence compétition FFE à jour ou ayant une attestation d'assurance couvrant cette activité en compétition peuvent également participer dans les catégories Pony, Teen ou Open.

Les membres bienfaiteurs et riders recevront une carte de membre.

### Article 1.3 – COTISATIONS

Les cotisations sont annuelles et les montants sont fixés par le conseil d'administration.

Tout nouvel adhérent à jour de sa cotisation bénéficiera des mêmes avantages, quelle que soit la date de son adhésion, mais la cotisation ne sera pas proratisée en cas d'adhésion en cours d'année.

Les membres bienfaiteurs ne paient pas de cotisation. Ils versent un ou des don(s) à France Barrel Racing, son montant est libre avec un minimum de 15,00€ pour les particuliers.

Les professionnels souhaitant faire un don à France Barrel Racing pourront prendre contact par mail à [contact@francebarrelracing.fr](mailto:contact@francebarrelracing.fr)

Les membres riders doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant de celle-ci est fixé par le conseil d'administration. Elle donne droit à des privilèges (prix réduits sur les engagements, accès prioritaires aux stages, publications sur les réseaux sociaux, ...)

- Catégorie Pony, le montant de la cotisation est fixé à 20,00€
- Catégories Teen et Open, le montant de la cotisation est fixé à 50,00€

## Article 1.4 – LICENCE FFE

L'association est adhérente à la Fédération Française d'Equitation (FFE).

Les membres bienfaiteurs et riders ont la possibilité de souscrire à une licence fédérale de pratiquant et de compétition par le biais de France Barrel Racing. Le prix de la licence annuelle est indiqué sur le site de la FFE.

La licence permet de passer les examens fédéraux, d'avoir un accès privilégié sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) grâce à sa page cavalier FFE. Elle permet également de bénéficier d'une assurance responsabilité civile (RC) et d'une assurance individuelle accident pour le cavalier qui couvre notamment les dommages corporels. Les propriétaires peuvent souscrire une assurance spécifique RC propriétaire d'équidés (RCPE).

Un cavalier étranger peut participer aux compétitions officielles en France (Nationales, Amateur, Pro ou Club). Pour cela, il doit :

- Être titulaire d'une licence compétition en France (délivrée par une structure ou un club) faisant mention de la nationalité.
- Avoir une autorisation de sa fédération nationale pour l'année en cours (mentionnée sur l'autorisation) transmise par mail à : [licence4@ffe.com](mailto:licence4@ffe.com)

## Article 1.5 – DEMISSION / RADIATION

### 1.5.1 - Démission

Le membre démissionnaire devra adresser sa décision au conseil d'administration par écrit (lettre simple ou courrier électronique) au siège de l'association.

Il ne peut prétendre à une restitution de cotisation si des événements ont été organisés par l'association sur le territoire national.

### 1.5.2 - Radiation

La radiation d'un membre peut être prononcée par le conseil d'administration (décision prise à la majorité des membres présents) pour motif grave. Sont réputés constituer des motifs graves :

- Une condamnation pénale pour crime et délit
- Le non-paiement de sa cotisation
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de France Barrel Racing ou à sa réputation.
- Insultes, dénigrement, diffamation, tous comportements malveillants envers les membres de France Barrel Racing.

Liste non exhaustive.

## Article 1.6 – ASSURANCE

L'Association France Barrel Racing est assurée pour les dommages qu'elle pourrait occasionner, de son fait, dans l'organisation des manifestations qu'elle propose.

Il n'empêche que chaque adhérent doit être assuré en responsabilité civile, tant pour lui-même que pour sa monture, soit :

- En ayant une licence Fédération Française d'Equitation
- En souscrivant une assurance personnelle précisant qu'elle couvre « le cavalier et sa monture en tous lieux » cette phrase devant figurer en toutes lettres dans l'attestation.

L'assurance de l'adhérent doit donc couvrir :

- Sa situation de cavalier-propriétaire, tant dans son activité à terre, autour du cheval, que dans son activité équestre et sportive, sur le cheval,
- Sa monture, tant dans son activité équestre, avec un cavalier sur le dos, que dans les périodes non montées, à l'attache, au repos, ...

Toute personne n'ayant pas d'assurance ne pourra pas monter à cheval au sein de l'association.

## Article 1.7 – DROIT A L'IMAGE

Le cavalier et le propriétaire du cheval participant aux manifestations autorisent expressément les organisateurs, ses mandataires, ses partenaires actuels ou à venir, à utiliser l'image des participants et celle de leur équidé à des fins de promotion et d'information des activités des organisateurs. Cette autorisation est donnée, sans toutefois s'y limiter, en vue de la reproduction, imprimée, numérique ou vidéo, la représentation et l'exploitation de ces images, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports et en particulier tous documents de promotion y compris sur leur site Internet, en tous formats dans le monde entier, intégralement ou partiellement, et ce pendant toute la durée pour laquelle ont été acquis les droits des auteurs des photographies, y compris tous renouvellements de ces droits.

## Article 1.8 – PROTECTION DES DONNEES

Aux fins de gestion de l'association, France Barrel Racing procédera au traitement de certaines données personnelles concernant ses adhérents.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, chaque adhérent dispose du droit d'accéder à ses données, de les rectifier, de faire effacer celles qui ne seraient plus valides, de s'opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit à la portabilité des données, à la limitation des traitements et à connaître le sort de ses données après son décès.

Chaque adhérent peut consulter les données le concernant et exercer ses droits par mail à [contact@francebarrelracing.fr](mailto:contact@francebarrelracing.fr) qui lui répondra dans un délai d'un mois maximum.

Les données à caractère personnels (nom, prénom, adresse, e-mail, numéro de téléphone) sont conservées tant que l'adhésion à France Barrel Racing est effective (cotisation payée et bulletin d'adhésion envoyé) et détruites 1 an après la fin de celle-ci.

En adhérent à France Barrel Racing, l'adhérent consent au traitement, à la collecte et au stockage de ses données personnelles.

## Article 1.9 – ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le fait de participer à des événements implique l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat. Le Conseil d'Administration de France Barrel Racing se réserve le droit pour des raisons sanitaires ou règlementaires de modifier le présent règlement.

Tout manquement est passible de sanctions et/ou d'exclusion décidée par le Conseil d'Administration.

## TITRE 2 – LES EVENEMENTS

Seul France Barrel Racing représenté par les membres du bureau est autorisée à organiser des stages, des concours, et autres événements en son nom (sauf dérogation spéciale).

### Article 2.1 – LES STAGES

Des stages de perfectionnement seront proposés et ouverts à tous. Le nombre de participants sera limité. Les membres Riders seront bien entendu prioritaires pour y participer.

### Article 2.2 – LES CONCOURS

France barrel racing organisera principalement des concours de Barrel Racing et Pole Bending mais pourra être amené à organiser d'autres disciplines en fonction de la demande.

#### 2.2.1 – CAVALIERS

Les cavaliers doivent être en tenue western :

- Chapeau ou casque/bombe homologué CE
- Chemise à manche longue boutonnée jusqu'à l'avant dernier bouton ou chemise de show
- Jeans
- Bottes western

- Les éperons sont admis. Cependant seul les éperons à molettes (dits « trèfle ») sont autorisés pour la catégorie pony.

Une tolérance est admise pour les cavaliers participant en hors-concours.

Dans toutes les catégories, le casque et la dorsale homologués CE sont obligatoires pour les cavaliers de moins de 18 ans révolus.

Sont interdits :

- Les vêtements à capuches
- Les élastiques aux pieds pour les mineurs. Pour les cavaliers majeurs souhaitant utiliser des élastiques, France Barrel Racing se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident.
- Tous moyens pour se fixer à la selle
- Tous types de cravache

Les cavaliers sont responsables de :

- Leur(s) accompagnant(s)
- Leur animal de compagnie. Les chiens ne devront pas entrer dans l'arène, ni gêner le bon déroulement des épreuves. Les propriétaires doivent toujours garder leur chien sous rappel.
- La propreté des lieux

En cas de comportements inappropriés de ce(s) dernier(s), ex : attitude déplacée envers une personne de la part d'un accompagnement, attitude pouvant mettre en danger une personne ou un cheval de la part d'un chien, manquement de respect aux bénévoles ou aux organisateurs, faisant preuve d'anti-sportivité, ...

Le cavalier sera rappelé à l'ordre et pourra être sanctionné d'un avertissement, d'une élimination, ... pouvant aller jusqu'à une amende de 80 € selon les circonstances.

### 2.2.2 – CHEVAUX

Chaque cheval doit être en possession d'un transpondeur électronique, d'un carnet SIRE ou d'un passeport avec les vaccins à jour.

Pour participer aux compétitions, les équidés doivent être âgés d'au moins 4 ans. Toutes les races de chevaux/poney y compris ONC sont autorisées.

Le cheval doit être équipé :

- D'un tapis de selle western
- D'une selle western
- D'un bridon adapté
- De rênes fermées

Une tolérance est admise pour les cavaliers participant en hors-concours.

Le nombre de go journalier par cheval/poney est limité à 4 (barrel race et pole bending indifférenciés) et 2 par catégorie.

Les œillères et le tressage de la queue sont interdits.

Le juge a autorité pour demander la modification ou le retrait de tout ou partie de l'équipement jugé non conforme ou pouvant entraîner un danger pour le cavalier ou le cheval.

Une inspection des chevaux peut être effectuée par le juge et un vétérinaire. Si l'état de santé d'un cheval n'est pas en adéquation avec la participation au concours, une interdiction de concourir peut-être prononcée.

Le vétérinaire peut également vérifier l'identité du cheval et la validité des vaccins.

### 2.2.3 - ENGAGEMENTS

Les engagements sont ouverts dès l'annonce du concours jusqu'au lundi précédent ce dernier. Les feuilles d'engagement doivent être retournées par mail.

A l'issue, le programme sera diffusé précisant les catégories, l'heure de début des épreuves et le montant du reversement des engagements et des éventuelles primes.

Des engagements terrain sont possibles, le prix sera majoré de 10,00€.

### 2.2.4 - LES STRUCTURES ACCUEILLANTES

Les structures souhaitant accueillir un concours de France Barrel Racing seront soumises à une visite préalable des membres du bureau afin de s'assurer que l'intégrité physique des chevaux et cavaliers est garantie.

Propreté des installations :

A l'occasion de tout soin apporté à l'équidé dont il a la charge, chaque cavalier doit systématiquement ramasser le crottin, et les déchets générés par cette tâche (déchets de curage, boue, crins, poils...).

Le matériel prévu à cet effet (brouettes, pelles, fourches à crottins) est à la disposition de tous.

Chaque participant est responsable de son véhicule, de son matériel et de son cheval.

### 2.2.5 - LES OFFICIELS

Les rôles suivants sont exercés par les membres du bureau ou par un bénévole clairement identifié :

- Juge : il supervise le concours et s'assure que le règlement est appliqué.
- Juge de paddock : il est garant de l'ordre de départ. A l'issue du go, il vérifie les flancs des chevaux pour s'assurer qu'il n'y a pas de blessures dues aux éperons, contrôle que les embouchures n'ont pas occasionné de lésions et vérifie que les fers n'ont pas de crampons.
- Chronométrateur : il est responsable des temps et de la synchronisation du classement.

## Article 2.3 – CATEGORIES

Les catégories proposées par France Barrel Racing sont les suivantes :

- **Pony** : réservée aux cavaliers âgés de 6 à 10 ans au 31 décembre de l'année en cours et concourant à poney type A et B, soit moins de 1,30 mètres.
- **Teen** : réservée aux cavaliers âgés de 10 à 18 ans au 31 décembre de l'année en cours et concourant à poney type C et D et à cheval.
- **Open** : ouverte à tous les cavaliers.
- **Exhibition** : réservée aux cavaliers souhaitant travailler, mettre en situation de concours leur cheval. Sa durée est limitée à 3 minutes par cavalier.
- **Hors concours** : réservée aux cavaliers titulaire une licence compétition FFE à jour souhaitant découvrir l'équitation western.

Lors d'un concours, si dans une catégorie moins de 5 concurrents sont engagés, France Barrel Racing se réserve le droit de réunir les classes Teen et Open afin d'atteindre le nombre minimum requis de participants pour qu'une épreuve puisse se dérouler.

## Article 2.4 – EPREUVES DE BARREL RACING ET POLE BENDING

Le Barrel Racing et le Pôle Bending sont des disciplines issues de l'équitation western. Ce sont des courses chronométrées qui consistent pour la première à dessiner un trèfle autour de trois bidons et pour la seconde à réaliser un slalom aller et retour entre des perches. Elles mettent en avant vitesse et la maniabilité. Elles cherchent à développer aisance et équilibre du cavalier et à l'amener à maîtriser sa monture dans des situations de vitesse.

Les épreuves peuvent se dérouler en carrière ou en manège sur terrain plat et clos. Le sol doit être nivelé sans pierre ni objet pouvant occasionner des blessures. Tous les efforts doivent être faits pour fournir un terrain sûr et plat à tous les concurrents. Le sol doit être hersé à intervalles réguliers (tous les 5-7 passages selon les

conditions). Entre temps, si nécessaire, l'équipe de France Barrel Racing nivelera le sol autour des bidons manuellement.

Le terrain doit d'être dans l'idéal de 60x40 mètres.

Les organisateurs peuvent utiliser les dimensions qui conviennent le mieux aux possibilités de leur terrain tant qu'ils respectent les fourchettes de distances indiquées ci-dessous et conservent les proportions pour la mise en place des parcours.

Les distances pour la catégorie Pony peuvent être raccourcies.

#### *2.4.1 - Pattern de Barrel racing (Annexe 3)*

Lors de l'installation des tonneaux, la mesure s'effectue depuis le centre de chaque tonneau. Les tonneaux doivent être identiques, fermés aux extrémités, d'une capacité de 200 litres et d'un diamètre égal de bas en haut. Ils sont faits de métal et non lestés.

Les distances suivantes doivent être respectées :

- Minimum 4m50 entre l'enceinte du terrain et le tonneau A
- Minimum 4m50 entre l'enceinte du terrain et le tonneau B
- Minimum 5m50 entre l'enceinte du terrain et le tonneau C
- Minimum 9m entre les cellules de chronométrages et les tonneaux A et B
- Minimum 16m et maximum 28m entre les tonneaux A et B
- Minimum 25m et maximum 32m entre les tonneaux A et C, B et C
- Minimum 13m pour l'arrêt

Il est autorisé de toucher les tonneaux pour éviter qu'ils ne tombent.

#### *2.4.2 - Pattern de pole bending (Annexe 4)*

Lors de l'installation des perches, la mesure s'effectue depuis le point central. La hauteur des perches comprises entre 1.60m et 1.80m doit être identiques dans toutes les compétitions et leur base doit présenter une dimension maximale de 38 cm.

Les distances suivantes doivent être respectées :

- 6m40 entre les perches
- 6m40 entre la première perche et les cellules de chronométrage
- Minimum 6m40 entre la dernière perche et l'enceinte du terrain
- Minimum 13m pour l'arrêt

Il est autorisé de toucher les perches pour éviter qu'elles ne tombent.

#### *2.4.3 – Elimination / NO TIME*

Est éliminatoire, c'est-à-dire ne participe plus à la compétition en cours :

- Toute blessure liée aux éperons ou à l'embouchure, le cheval ne peut reprendre part à d'autre(s) go sur l'ensemble du concours. Si le cheval est engagé sur plusieurs épreuves, il ne pourra concourir sur aucune d'entre elles.
- L'utilisation de crampon, le cavalier ne peut reprendre part à d'autre(s) go sur l'ensemble du concours. Si le cavalier est engagé sur plusieurs épreuves, il ne pourra concourir sur aucune d'entre elles et aura un avertissement pouvant conduire à l'exclusion en cas de récidives.
- Tout comportement dangereux de la part du cavalier et/ou du cheval que ce soit en carrière de détente ou dans la carrière de concours, le départ sera refusé.
- Tous gestes violents envers son cheval
- Le manque de respect envers les membres, bénévoles de France Barrel Racing ou toutes autres personnes présentes
- De déplacer ou d'essayer de modifier des repères
- De falsifier ou essayer de modifier par quelques moyens qu'ils soient les résultats



- De concourir sous l'emprise de drogue et/ou d'alcool
- De faire courir un cheval sous l'emprise de drogue/dopage
- De tromper ou essayer de falsifier l'identité ou l'âge de son cheval

Liste non exhaustive, le juge peut prononcer une élimination en motivant sa décision.

Le go est considéré comme NO TIME, en cas :

- La chute d'un tonneau ou d'une perche
- La chute du cavalier ou du cheval
- Ne pas se présenter dans la minute qui suit l'appel
- Passer la ligne de chronométrage pendant son parcours
- Une erreur de parcours
- Descendre de cheval dans l'arène de compétition
- Repasser au trop pour gérer son temps
- De dysfonctionnement du matériel de chronométrage, le cavalier peut recommencer son go immédiatement ou à la fin de sa catégorie.
- D'obstacle sur la piste, le juge peut interrompre le concurrent par tous moyens. Une fois l'obstacle ôté, un nouveau go peut être effectué immédiatement ou à la fin de la catégorie concernée.

En cas d'absence de matériel de chronométrage de remplacement, un chronométrage manuel peut être effectué par 2 personnes, la moyenne des deux temps constatés sera retenue. Une annonce préalable sera effectuée.

#### *2.4.4 - Ordre de départ*

Dans toutes les épreuves, l'ordre de passage des concurrents est déterminé par tirage au sort, aucun changement ne sera effectué dès l'affichage de cette liste.

Néanmoins une attention particulière sera portée aux cavaliers ayant engagés plusieurs chevaux afin qu'ils aient un temps convenable pour échauffer chacun d'entre eux.

Toutes modifications de couple doivent être transmises au juge avant l'affichage de la liste de départ.

Le concurrent qui n'aura pas réglé son engagement ne pourra pas prendre le départ.

#### *2.4.5 - Numérotation*

Lorsque l'organisateur d'une compétition prévoit le port d'un numéro, celui-ci doit être obligatoirement porté et visible pendant l'épreuve.

#### *2.4.6 - Echauffement des chevaux*

Un terrain d'entraînement séparé doit être mis à disposition des concurrents pour l'échauffement. Si ce terrain ne présente pas les qualités de sol nécessaires, la piste principale devra être ouverte pour compléter la détente avant les épreuves. Dans ce cas, un temps minimum de 15 mn est réservé entre chaque épreuve se déroulant sur le même terrain pour permettre une détente officielle pour les concurrents participant à l'épreuve suivante.

Les cavaliers ayant plusieurs chevaux engagés peuvent faire monter leurs chevaux par une tierce personne. Cette dernière doit être en possession d'une licence FFE ou d'une attestation d'assurance la couvrant pour cette activité.

Le cavalier devra également se conformer à ce règlement.

#### *2.4.7 - Classement*

L'ordre croissant des temps détermine le classement.

Si un même couple cavalier-cheval effectue 2 go dans une même catégorie, seul, le meilleur temps est pris en compte.

Le premier de la 1D est défini par le plus petit temps. 1 seconde est ajoutée pour déterminer la 2D puis une autre seconde pour déterminer la 3D et une dernière seconde pour définir la 4D.

Ex : - Meilleur temps : 16,300s donc la 1D sera comprise de 16,300s à 17,299

- La 2D sera comprise de 17,300s à 18,299s
- La 3D sera comprise de 18,300s à 19,299s
- La 4D sera à partir de 19,300s

Si dans les catégories Teen et/ou Open, il y a moins de 49 engagés, le classement s'effectuera sur 3 divisions. A partir de 50 engagés, sur 4 divisions.

#### 2.4.8 - Remise des prix (Annexe 2)

La remise des prix s'effectue en tenue de concours.

Tous les engagements sont reversés à hauteur de 100% (hors super-event : 70% minimum) aux participants des catégories Teen et Open

Les engagements de la catégorie Pony sont reversés à hauteur de 80% (hors super-event : 70% minimum) pour la première place et 2<sup>e</sup> place, puis éventuellement en lots.

Les catégories Exhibition et Hors-concours ne peuvent pas prétendre à de remise de prix.

### Article 2.5 – CRUAUTE ET BIEN-ETRE ANIMAL

Tout acte qui, de l'avis du juge ou de l'organisateur du concours, est qualifié d'acte de cruauté est sanctionné sans délai ni avertissement.

Le cavalier ne sera pas autorisé à prendre le départ si cet acte est fait en amont du go ou sera disqualifié si son acte est fait post go.

En cas de renouvellement, il pourra être exclu définitivement de France Barrel Racing.

Ces actes peuvent être :

- La sollicitation d'un cheval/poney fatigué
- L'usage abusif des éperons
- Tout acte violent fait à son cheval/poney
- L'absence de soin à son cheval/poney à l'issue des épreuves

Liste non exhaustive.

Le juge ou l'organisateur du concours peut arrêter un concurrent si son cheval/poney présente des difficultés lors de son go.

Afin de préserver le bien-être des chevaux et poneys des contrôles anti-dopage peuvent être organisés.

En cas de résultat positif, le cavalier devra rendre l'ensemble des lots et/ou primes perçues à France Barrel Racing, il sera exclu définitivement et une plainte sera déposée.

### Article 2.6 – ANNULATION D'ÉVÈNEMENTS

En cas d'annulation d'évènement, les cavaliers seront informés le plus rapidement possible et seront remboursés de leur engagement versé.

### Article 2.7 – PLAINTES

Toute personne qui pense être en présence d'une infraction au présent règlement peut le signaler sur le lieu de concours auprès d'un membre du bureau ou adresser un mail ou un courrier motivé à France Barrel Racing.

La remonté d'irrégularité sur un concours appartient à chaque participant. Pour les mineurs, la plainte doit être effectuée par son représentant légal ou son coach.

Toute déclaration anonyme ne sera pas prise en considération.

Chaque dépôt de réclamation devra être accompagné d'un règlement de 80 € à l'ordre de France Barrel Racing remboursé en cas de faits avérés. Dans ce cas, l'auteur des faits devra s'acquitter d'une amende de 80 € à l'ordre de France Barrel Racing.

Le bureau de France Barrel Racing statuera rapidement après avoir entendu les différents protagonistes.

## Article 2.8 – SANCTIONS

Tout manquement aux règles de sportivité, tout comportement pouvant nuire au bon déroulement de la compétition et de la manifestation en général sur l'enceinte du concours, toute attitude, comportement s'avérant dangereux pour les autres concurrents lors des périodes de détente pourront, après notification, être sanctionnés par une :

- Exclusion immédiate du concours
- Amende
- Exclusion de France Barrel Racing

Et ce, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation ou remboursement des frais engagés.

## Article 2.9 – RESPONSABILITES

L'association décline toute responsabilité concernant les vols ou détériorations de toutes sortes qui pourraient survenir lors des manifestations qu'elle organise.

France Barrel Racing ne pourrait être tenu pour responsable, ou même voir sa responsabilité partiellement engagée, pour tout incident ou accident causé par un cheval participant aux manifestations. Tout vol, destruction volontaire ou involontaire ne pourront être imputés en responsabilité à France Barrel Racing. Les participants sont responsables individuellement de tout préjudice ou tort causé à un tiers par eux-mêmes ou leurs chevaux et s'engagent par la signature du présent règlement à renoncer à tout recours qu'eux-mêmes ou leurs assureurs seraient en droit d'exprimer contre toute personne détachée à l'organisation et/ou à la mise en œuvre du concours.

Sportivement,  
Les membres du conseil d'administration

Gaëtan PICAULT  
Président



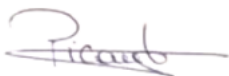
Xavier GANEY  
Vice-président



Maëlys BEULQUE  
Chargée de communication



Charlotte PICAULT  
Secrétaire



Florence GANEY  
Trésorière





# ADHESION 2023

France Barrel Racing est affilié à la FFE  
Nous délivrons les licences fédérales comme toutes structures équestres

Représentant légal (pour les mineurs) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Membre	Cotisation	Montant à régler
Bienfaiteur	LIBRE – à partir de 15,00€	
Rider Pony	20,00€	
Rider Teen ou Open	50,00€	
<b>Possibilité de prendre sa licence FFE par France Barrel Racing. Merci de vérifier la validité de votre certificat médical sur le site <a href="http://www.ffe.com">www.ffe.com</a> nécessaire pour sortir en compétition.</b>		
Licence FFE mineur	25,00€	
Licence FFE majeur	36,00€	
<b>TOTAL</b>		

La carte France Barrel Racing ne sera délivrée qu'après encaissement de la cotisation et réception des documents ci-dessous à [contact@francebarrelracing.fr](mailto:contact@francebarrelracing.fr) :

- copie de la licence FFE en cours de validité ou copie de l'assurance vous couvrant dans l'exercice des compétitions équestres western.
- autorisation parentale et copie d'une pièce d'identité obligatoire pour les adhésions de mineur.
- règlement (par chèque à l'ordre de France Barrel Racing ou virement IBAN : FR76 1027 8063 4700 0228 1140 190)

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association France Barrel Racing.

Je déclare reconnaître l'objet de l'association et accepter le règlement intérieur. J'ai pris connaissance des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation pour l'année en cours.

Fait à : ..... Signature : .....

Le : ...../...../.....

## AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e), M. / Mme. .... père / mère / tuteur de l'enfant ....., l'autorise à adhérer à France Barrel Racing au titre de l'année 2023.

Fait à : ..... Signature : .....

Le : ...../...../.....

## Annexe 2 : Remise des prix

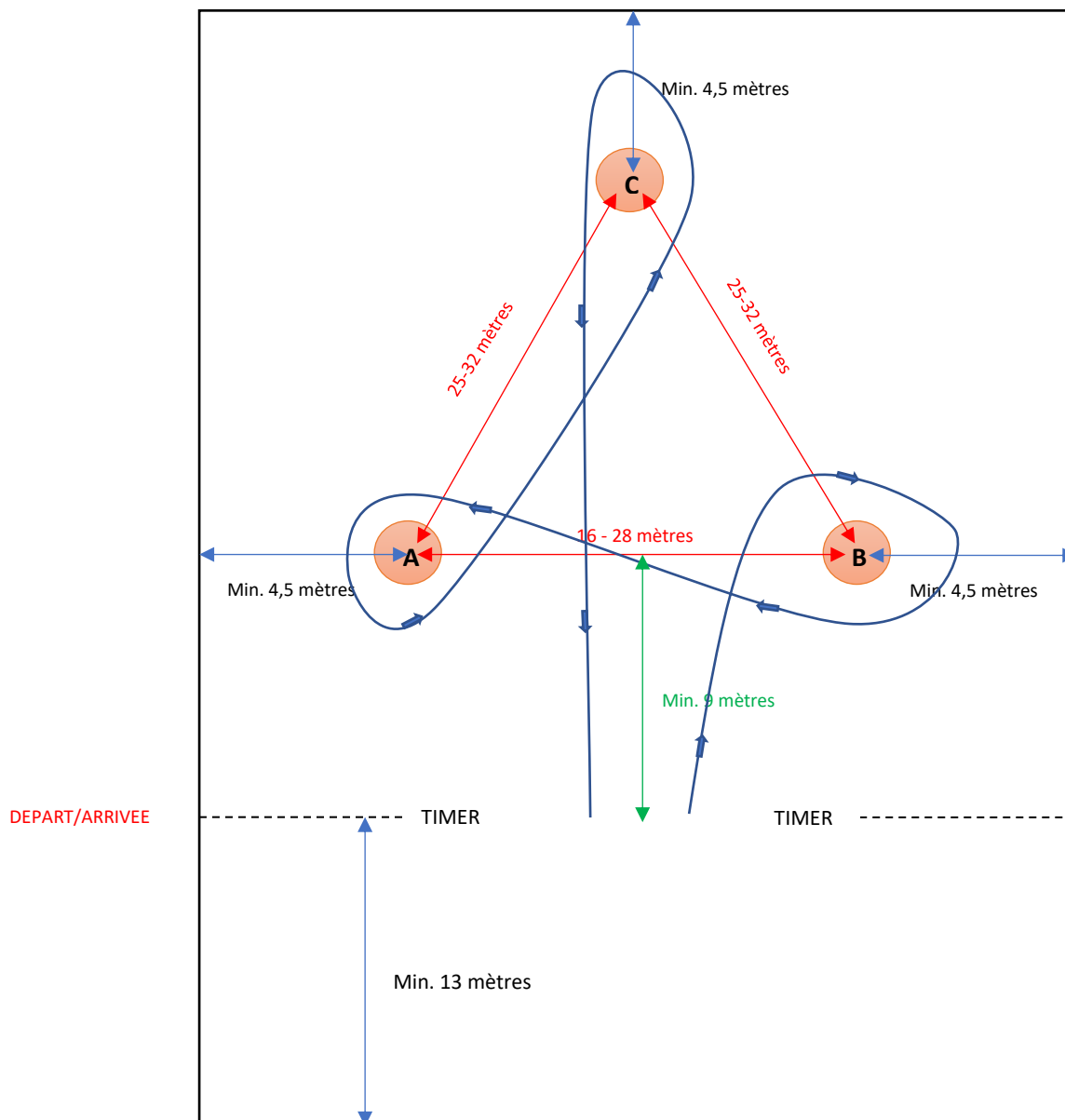
### Répartition des gains entre les divisions

Si 3 DIVISIONS		Exemple :
Divisions	Pourcentage de répartition	Pour 20 cavaliers engagés en catégorie Open, à 30,00€ l'engagement, soit 600,00€ de gains
<b>1<sup>ère</sup> Division</b>	<b>50 %</b>	<b>300,00€</b>
1 <sup>ère</sup> place	50 %	150,00€
2 <sup>ème</sup> place	30 %	90,00€
3 <sup>ème</sup> place	20 %	60,00€
<b>2<sup>ème</sup> Division</b>	<b>30 %</b>	<b>180,00€</b>
1 <sup>ère</sup> place	50 %	90,00€
2 <sup>ème</sup> place	30 %	54,00€
3 <sup>ème</sup> place	20 %	36,00€
<b>3<sup>ème</sup> Division</b>	<b>20 %</b>	<b>120,00€</b>
1 <sup>ère</sup> place	50 %	60,00€
2 <sup>ème</sup> place	30 %	36,00€
3 <sup>ème</sup> place	20 %	24,00€

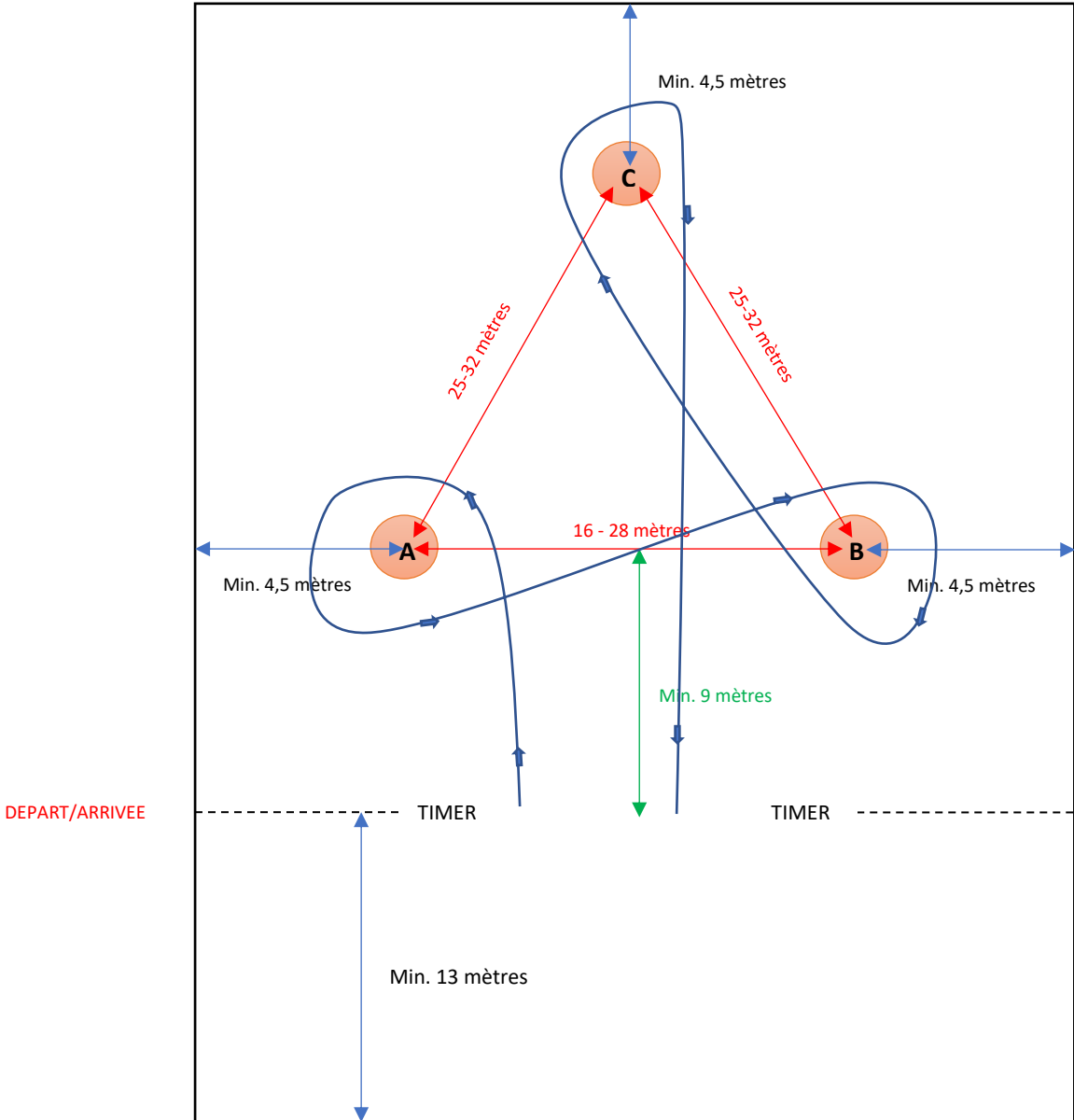
Si 4 DIVISIONS		Exemple :
Division	Pourcentage de répartition	Pour 50 cavaliers engagés en catégorie Open, à 30,00€ l'engagement, soit 1.500,00€ de gains
<b>1<sup>ère</sup> Division</b>	<b>40 %</b>	<b>600,00€</b>
1 <sup>ère</sup> place	50 %	300,00€
2 <sup>ème</sup> place	30 %	180,00€
3 <sup>ème</sup> place	20 %	120,00€
<b>2<sup>ème</sup> Division</b>	<b>30 %</b>	<b>450,00€</b>
1 <sup>ère</sup> place	50 %	225,00€
2 <sup>ème</sup> place	30 %	135,00€
3 <sup>ème</sup> place	20 %	90,00€
<b>3<sup>ème</sup> Division</b>	<b>20 %</b>	<b>300,00€</b>
1 <sup>ère</sup> place	50 %	150,00€
2 <sup>ème</sup> place	30 %	90,00€
3 <sup>ème</sup> place	20 %	60,00€
<b>4<sup>ème</sup> Division</b>	<b>10 %</b>	<b>150,00€</b>
1 <sup>ère</sup> place	50 %	75,00€
2 <sup>ème</sup> place	30 %	45,00€
3 <sup>ème</sup> place	20 %	30,00€

### Annexe 3 : Pattern BARREL RACING

Départ à droite



Départ à gauche



# Annexe 4 : Pattern Pole Bending

